

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 22 octobre 2021

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 13/10/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
<b>Votants: 11</b>	
<b>Pour: 11</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Aurore HUGEL

---

### **Objet: Admission en non valeur de titres de recette du budget M49 - DE\_2021\_45**

M. le Maire expose à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable de Limoux pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur,

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

**ADMET EN NON VALEUR** les titres suivants :

Année d'origine du titre	Nom du redevable	Montant	Imputation
2016	ENGLEBERT Isabelle	2.00 €	6541
2017	ENGLEBERT Isabelle	7.25 €	6541
2017	ENGLEBERT Isabelle	40.00 €	6541
<b>TOTAL</b>		<b>49.25 €</b>	

**PRECISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le Budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2021 sur les comptes 6541.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_